

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/135

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (53 titulaires et 1 suppléant) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRÉSSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIQUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) :

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc

Membres absents (5) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne, SOUPLY Paul

Membres ayant donné procuration (12) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnesty
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Délibération n°2021/135 : Actant le programme d'action de la CA2C dans le cadre du Plan Climat-Air-Energies Territorial (PCAET) du Cambrésis

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. Il définit des objectifs stratégiques et un programme d'actions, afin :

D'atténuer et de lutter contre le changement climatique, notamment en adoptant des stratégies d'adaptation au changement.

De développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie,

D'intégrer les enjeux de qualité de l'air, et leurs impacts sur la santé et les populations.

Depuis 2008, le Pays du Cambrésis mobilise les acteurs du territoire autour de l'enjeu du réchauffement climatique.

L'article L229-26 de Code de l'environnement autorisant l'élaboration du PCAET à l'échelle d'un territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), afin de faciliter une vision plus large et globale, et dans un souci de mutualisation de l'ingénierie, la CA2C a décidé en mars 2017 de transférer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration de son PCAET au Pays du Cambrésis.

Ainsi, fin 2017, le Pays du Cambrésis a engagé la procédure d'élaboration de son PCAET, comprenant la réalisation d'un diagnostic, la définition d'une stratégie territoriale et la définition concertée du programme d'actions comportant des volets particuliers à chaque EPCI.

Après avoir réalisé un bilan complet sur le territoire, le Pays a organisé des ateliers de concertation afin d'aboutir à une stratégie à horizons 2030 et 2050, en phase avec les objectifs nationaux et régionaux (SRADDET).

A l'échelle de la CA2C, un bilan carbone des émissions liées au patrimoine de l'intercommunalité et aux compétences qu'elle exerce a été effectué. Il a permis d'identifier les principaux postes d'émission et les marges d'amélioration. Forts de ce constat, Elus et techniciens de la CA2C ont travaillé à la définition d'un programme d'actions joint à la présente délibération.

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, le programme d'actions « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. »

Ainsi, le programme d'action de la CA2C, pour ambitieux qu'il soit, ne pourra porter ses fruits en termes d'atteinte des objectifs de réduction de GES que dans la mesure où il sera mis en œuvre conjointement avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés, habitants comme acteurs économiques.

Vue la délibération de la CA2C 2017.008 du 14 mars 2017 portant validation du transfert de compétence d'élaboration du PCAET au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis ;

Vue la délibération de la CA2C 2017.83 du 12 juillet 2017 approuvant les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis suite à la prise de compétence Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vue la délibération du 11 juillet 2019 du comité Syndical du Pays du Cambrésis concernant la déclaration d'initiative relative au PCAET ;

Vu le projet de programme d'action de la CA2C dans le PCAET du Pays du Cambrésis en annexe ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), validé le 4 août 2020 ;

Vu la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ;

Vues les modalités de mise en œuvre du plan climat air énergie territorial sont définies par les articles L 229-26, R229-51 et suivants du code de l'environnement ;

Vu le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **Valider le programme d'action de la CA2C dans le cadre du PCAET du Pays du Cambrésis joint à la présente délibération ;**
- **Autoriser le Président à prendre toutes les décisions relatives à la présente délibération et à la mise en œuvre de ce programme d'action ;**
- **Autoriser le Pays du Cambrésis à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de ce programme d'action et à la finalisation du PCAET (étude d'impact, arrêt de projet, etc.).**

Document annexé : Programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 décembre 2021 et de la publication le
17 décembre 2021

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Plan Climat Air Energie Territorial

LES FICHES ACTIONS

Les six enjeux du présent Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis adaptent au territoire les six piliers de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

A partir de ces enjeux stratégiques, un plan d'action se dessine, représentant autant de fiches actions prioritaires ou moins prioritaires.

Les enjeux de ce Plan Climat Air Energie Territorial sont Développer un territoire bas carbone, Préserver le cadre de vie, Réduire la dépendance à la voiture individuelle et au pétrole pour nos déplacements de personnes et de marchandises, Réaliser la transition énergétique du territoire, l'exemplarité des collectivités du territoire et la Gouvernance et Pilotage.

Ces enjeux s'articulent à travers d'axes stratégiques qui seront développés dans les fiches actions qui sont composés de :

- Leur axe stratégique
- Le titre de la fiche action
- Les mesures
- Les pilotes et partenaires de la fiche action
- Les objectifs à atteindre
- Une description des actions mises en œuvre.
- Le budget prévisionnel pour mettre en œuvre les actions
- L'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Fiches actions



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

ENJEUX

Développer un territoire bas carbone

FICHES ACTIONS

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	
Action	Favoriser les projets de renouvellement urbain
Mesures	Cadre de contractualisation avec l'EPF
Pilote de la mesure	EPCI
Objectifs	
Description	Dans le cadre du cinquième programme pluriannuel d'intervention (PPI), qui énonce la stratégie et les modalités d'action de l'EPF pour les cinq prochaines années, prévoit pour la première fois à l'établissement d'adapter son intervention à la diversité des concertations avec les acteurs du territoire à l'échelle des EPCI
Partenaires	EPF
Lien avec autres démarches	ACTEE2
Budget prévisionnel	252000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

	<p>- Conditions particulières pour l'installation de panneaux photovoltaïques....</p> <p>Annulés depuis 2012, les zones de développement de l'éolien se définissent par un espace géographique sur lequel s'organise l'installation harmonieuse entre elles.</p> <p>Actuellement, seuls les documents d'urbanisme peuvent permettre aux élus de planifier l'éolien ou le photovoltaïque. Il s'agit donc de définir un schéma éolien/PV, avec des zones favorables et des zones défavorables, et de l'annexer au SCOT ou de le transposer dans le zonage du PLU, avec des zones A favorables à l'éolien et des zones A défavorables.</p> <p>L'approche proposée pour l'éolien peut aussi être utilisée pour le photovoltaïque au sol. Bien que moins sujet à polémique, il peut être intéressant de réaliser un schéma de développement photovoltaïque définissant les zones favorables au développement de grandes unités de production. Ce schéma pourra être annexé au SCOT, sans nécessairement être transposé dans le zonage (les enjeux sociétaux étant moins élevés).</p>
Partenaires	Pays du Cambrésis, communes, PPA
Lien avec autres démarches	PCAET, COT TRI articulation avec les démarches d'urbanisme en sens large, dont la limitation de l'artificialisation des sols, mais aussi en lien avec les projets plus transverses d'aménagement du territoire (développement économique, agricole, numérique)
Budget prévisionnel	

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	
Action	Intégrer le changement climatique dans les documents d'urbanisme et de planification
Mesures	Suivre l'élaboration du SCOT et adapter le projet d'aménagement et de développement durable
Pilote de la mesure	Pays, EPCI, Communes
Objectifs	Intégrer les enjeux énergétiques dans les documents d'urbanisme, planifier et cartographier le développement des énergies renouvelables via le SCOT, appliquer dans les documents d'urbanisme les recommandations de la TVB élaborée par le Pays du Cambrésis et intégré au SCOT du Cambrésis
Description	<p>A la suite de la détermination de la stratégie énergétique du territoire il se pose assez naturellement la question de l'articulation avec les stratégies d'organisation spatiale et donc de planification urbaine. Le domaine des consommations et productions d'énergie et celui de l'organisation spatiale faisant appelent à des compétences et à des instances différentes, la réussite de la mise en place d'un PCAET se joue beaucoup sur la déclinaison (ou le dialogue) entre les différentes stratégies territoriales.</p> <p>Beaucoup d'acteurs sont déjà convaincus de l'importance de l'aménagement du territoire non seulement sur les consommations d'énergie.</p> <p>L'aménagement du territoire peut être également un formidable moyen de cadrage et de développement de ces énergies et favoriser ainsi l'essor vert, durable et exemplaire d'un territoire.</p> <p>Sur le territoire du Pays du Cambrésis, le PCAET s'applique à l'échelle du territoire du SCOT ce qui présente un avantage de cohérence d'échelle.</p> <p>L'articulation entre le PCAET et le SCOT répond vraiment à l'un des principes du développement durable : « des actions locales pour des conséquences globales ».</p> <p>L'intégration portera notamment sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité des villes, places des espaces verts, - Solutions de transports disponibles, - Caractéristiques du parc de logements, - Emplacements des zones d'activités commerciales, industrielles et d'emplois... - Zones de développement de l'éolien,

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	
Action	Travailler sur le développement de (nouvelles) filières
Mesures	Contribuer au développement de l'économie bio basée par la production durable de miscanthus utilisée en énergie (étude d'approvisionnement)
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Valoriser une friche, développer la biomasse, développer la production d'ENR, améliorer la qualité des sols et la ressource en eau : être un site démonstrateur
Description	La CA2C s'oriente vers un projet de plantation de miscanthus. Le miscanthus est destiné à être valorisé dans le réseau de chaleur de la CA2C, via une chaudière biomasse. Le site de Caudry peut avoir une vocation de démonstrateur. Par sa simplicité, la filière miscanthus énergie est l'une des premières voies de valorisation de la biomasse. Par ailleurs, la plantation peut accueillir une zone refuge pour la petite faune de la plaine.
Partenaires	ISA, Monde agricole, Chambre d'agriculture, Pays du Cambrésis
Lien avec autres démarches	Dans le cadre du projet New-C-Land
Budget prévisionnel	250000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface (ha), production (tonnage), valorisation (chaudière, filière...)

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	
Action	Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement
Mesures	Déployer ou mettre en place un GIEE/ groupe de 30 000 sur le Cambrésis
Pilote de la mesure	Collectif d'agriculteur
Objectifs	Favoriser et développer les démarches agroécologiques, favoriser le développement de dynamiques collectives, engager le plus grand nombre d'agriculteurs dans cette transition.
Description	Cette démarche d'accompagnement de 30 000 exploitants agricoles concerne des collectifs d'agriculteurs, dit groupe « 30 000 ». Ces groupes comportent des agriculteurs et peuvent associer des partenaires non agricoles (aval des filières, collectivités, parcs naturels régionaux, représentants de la recherche et de la formation...) Ces groupes sont mobilisés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques également décliné à l'échelle de chaque exploitation. Chaque groupe choisit la structure la plus adaptée pour l'accompagner dans ses démarches collectives et individuelles. Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs et le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et à ce titre reconnus par l'état. Les actions présentées devront permettre d'améliorer ou de consolider les pratiques agricoles. L'évolution des systèmes de production envisagée devra contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles tout en utilisant et préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole. Enfin, afin de favoriser le développement de ces dynamiques collectives et permettre d'engager le plus grand nombre d'agriculteurs dans cette transition, les résultats des GIEE seront partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire et feront l'objet d'une capitalisation conduite par les organismes de développement agricole et coordonnée par la chambre régionale d'agriculture.
Partenaires	Pays, DRAAF, Chambre d'agriculture, PNR
Lien avec autres démarches	Cellule plantation
Budget prévisionnel	30 à 100 K€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	
Action	Développer le stockage de carbone dans les sols, préserver la ressource en eau
Mesures	Voir le programme de NOREADE, délégataire de notre service des eaux
Pilote de la mesure	NOREADE
Objectifs	Réduire la pollution de la nappe phréatique
Description	
Partenaires	NOREADE
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	
Action	Développer les circuits courts alimentaires
Mesures	Dans le cadre du projet de ruralité, faciliter l'implantation de petits marchés locaux
Pilote de la mesure	Communes et CA2C
Objectifs	Augmenter le commerce ambulancier et la présence des commerçants sur nos marchés
Description	Pour accompagner les agriculteurs de son territoire dans leurs débouchés, certaines communes de la CA2C ont envisagé d'équiper leurs restaurants scolaires de self ou d'ouvrir leurs marchés afin de pouvoir proposer des productions locales. La Collectivité en assure la promotion et le relai local, auprès des agriculteurs intéressés. Avec la crise sanitaire, l'enjeu de l'alimentation locale a gagné en visibilité. Consommer locale, c'est aider de jeunes exploitants à s'installer, faire vivre le territoire et créer de l'emploi, tout en ayant un impact positif sur la planète (moins de transport, plus de biodiversité, bien-être animal, etc) Pour faire perdurer les nouvelles tendances de consommation en circuits courts, les producteurs locaux ont mis en place une plateforme fermière pour aider à manger local et de saison
Partenaires	CMA, CCI
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Réduire l'artificialisation des sols	
Action	Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels dans les documents d'urbanismes
Mesures	Adhésion de la communauté à l'Etablissement Public Foncier afin de faciliter la réhabilitation des espaces laissés par les friches industrielles
Pilote de la mesure	EPF, CA2C et communes
Objectifs	Récupérer un maximum de surfaces afin de les remettre en espace nature, habitat ou autre
Description	<p>Les objectifs de consommation nette des PLU et du SRADET sont ambitieux. Que ce soit pour permettre le développement économique et commercial ou d'atteindre les cibles du vole habitat des divers PLU en termes d'offres de logement, il est essentiel de pouvoir optimiser l'utilisation du foncier.</p> <p>L'EPF propose des volets à son action auprès des Collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>un volet relatif aux friches</u> correspondant à un appel à manifestation d'intérêt lancé en mars 2020, et dont les réponses sont toujours en attente. – <u>un volet territorial</u>, qui devra faire l'objet d'une convention identifiant les projets à enjeux du territoire. Ce document devra être discuté avec l'EPF afin de formaliser les projets devant faire l'objet d'un accompagnement durant le nouveau mandat politique, mais aussi assurer la viabilité de ce partenariat à moyen et long terme.
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	A déterminer
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

ENJEUX

Préserver le cadre de vie (agir en faveur de la protection des habitants), les écosystèmes et les agrosystèmes vertueux

FICHES ACTIONS

Réduire l'artificialisation des sols

Lutter contre la pollution de l'air

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques

Lutter contre la pollution de l'air	
Action	Réduire l'impact du secteur industriel sur la qualité de l'air
Mesures	Remplacement du four du crématorium par un modèle bien plus vertueux
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Amélioration de la qualité de l'air
Description	Amélioration de la qualité de l'air et récupération de la chaleur fatale afin de chauffer le bâtiment
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	520000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Lutter contre la pollution de l'air	
Action	Amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires
Mesures	Accompagnement des collectivités, des établissements sur la thématique de la qualité de l'air intérieur
Pilote de la mesure	Communes et Pays du cambresis (Plan Climat), SIAVED
Objectifs	Appliquer la réglementation dans les bâtiments publics à travers un accompagnement et adapter les guides méthodologiques à chaque commune afin d'élaborer un programme d'action. Mettre en œuvre des ateliers à destination du grand public sur les produits d'entretien. Réduire l'exposition du personnel et des enfants aux polluants de l'air intérieur
Description	Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments des collectivités. Sensibilisation et mise en place de produits d'entretien naturels (vinaigre blanc, savon noir, bicarbonate...)
Partenaires	ATMO, DREAL, SIAVED
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	Accompagnement communal : 3 à 5 journées en fonction du nombre de bâtiment coût par commune : 1500 à 2600€ Atelier Grand Public : 1 à 3 ateliers par an/commune coût par an/commun : 250 à 750€ Atelier à destination des enfants dans le cadre scolaire : 3 à 5 séances coût par classe : de 600€ à 1000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques	
Action	Lutter contre l'érosion des sols, réduire les risques de coulées de boues, de ruissellements et d'inondation
Mesures	Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement dans le cadre des actions du Syndicat Mixte du bassin de l'Erclin (S.M.A.B.E)
Pilote de la mesure	SMABE et communes
Objectifs	Réduire au maximum ces phénomènes par des aménagements sur le territoire : Fascines, bassins, curage des rivières, etc
Description	Depuis 2012, les actions ORQUES animés par Noréade intègrent un volet relatif à la quantité de la ressource en eau. Au-delà de la prévention des pollutions, il s'agit également de protéger le territoire contre les dérives d'une agriculture trop destructrice des sols et de leur capacité de rétention des eaux. La CA2C interviendra avec Noréade pour sensibiliser maires, agriculteurs autour du projet de plantations de haies/lutte contre l'érosion. Ces actions se feront en partenariat avec les communes, l'Espace Naturel Régional et le P.E.T.R
Partenaires	SMABE, NOREADE, CA2C, Communes, agriculteurs
Lien avec autres démarches	Pays du Cambrésis dans le cadre de Planton le décor
Budget prévisionnel	150 000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques	
Action	Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations
Mesures	Lutter contre l'érosion des sols réduire les risques de coulées de boues, de ruissellements et d'inondation
Pilote de la mesure	EPCI, SMABE et communes
Objectifs	Inciter à la réalisation d'aménagements évitant l'érosion agricole via le fonds de concours à destination des communes. Réduire le risque d'inondation et de dommages occasionnés par une crue de l'Escaut, réduire au maximum des phénomènes par des aménagements sur le territoire : fascines, bassins, curage des rivières, etc....
Description	Le SMABE qui gère les différents cours d'eau du territoire de la CA2C aménage des espaces de retenues ou met en place des fascines sur les différents sites concernés. Depuis 2012, les actions des ORQUES animés par Noréade intègrent un volet relatif à la qualité de la ressource en eau. Au-delà de la prévention des pollutions, il s'agit également de protéger le territoire contre des dérives d'une agriculture trop destructrice des sols et de leur capacité de rétention des eaux. La CA2C interviendra avec Noréade pour sensibiliser maires, agriculteurs autour des projets de plantations de haies/lutte contre l'érosion. Ces actions se feront en partenariat avec les communes l'Espace Naturel Régional et le P.E.T.R
Partenaires	Agence de l'eau Artois Picardie/DDTM59/communes/DREAL /propriétaires/exploitant agricoles/Chambre d'agriculture/noréade/syndicat de gestion des cours d'eau
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	100 000
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquence d'événements de type coulées de boues

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques	
Action	TVB : Maintenir et renforcer le réseau des corridors écologiques de la TVB
Mesures	Appliquer dans les documents d'urbanisme les recommandations de la trame verte et bleue élaborée par le Pays du Cis et intégrée au SCOT du Cambresis
Pilote de la mesure	SCOT, communes, (Plan Locaux d'Urbanisme)
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques	
Action	Travailler sur les îlots de chaleur
Mesures	Accompagner les collectivités sur la thématique des îlots de chaleur, réaliser des diagnostics/cadastrés des zones chaudes et froides
Pilote de la mesure	Pays, CPIE, EPCI
Objectifs	Réaliser un diagnostic des zones chaudes et fraîches, afin de définir un cadastre « frais ». Sensibiliser les élus aux notions d'îlots de chaleur, d'albédo et autres éléments impactant sur les effets de canicules. Refaire la culture de l'arbre en ville, pas seulement comme aspect paysagé. 1 action engagée dans chaque pôle de centralité du SCOT (12 pôles) suite au diagnostic/cadastre des zones chaudes et froides : réduction l'imperméabilisation, végétalisation....
Description	Utilisation de l'application « Arbo climat », pour gérer les programmes de plantations, avec prise en compte de la résilience de l'essence, de son impact sur les îlots de chaleur urbains, sur la biodiversité, sur la qualité de l'air, et le pouvoir allergisant, sans oublier les notions d'entretien. Créer un « point référent » sur le thématique des îlots de chaleur. Celui-ci permettra à une commune qui souhaite travailler sur cette thématique, de trouver un outil de prospective adapté à son territoire. Intégration/gestion des eaux pluviales en milieu urbain ADEME, région hauts de France, Cerdd, ADOPTA
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	Par commune : Diagnostic : au moins 2 jours (dépend de la surface à analyser) sensibilisation élus : 1 journée de formation Sensibilisation des habitants : Organisation 1 à 2 événements dans l'année Cout par commune 1800€ Pour le territoire : Point référent : 1 jour par mois Article dans la lettre du Pays du Cambresis : 1 fois/3 mois Cout par mois : 400 €
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de communes engagées, nombre de projets, surfaces concernées. Surfaces étudiée et traitée. Nombre de communes sollicitant le « point référent »

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques	
Action	Augmenter la part de surface naturelle sur le territoire
Mesures	Adhérer à l'action replanter des haies proposées par le Pays du Cis en direction du monde agricole
Pilote de la mesure	Pays du Cis
Objectifs	Favoriser au maximum la renaturation des espaces délaissés
Description	La CA2C interviendra avec Noréade pour sensibiliser maires, agriculteurs autour de projets de plantations de haies/lutte contre l'érosion. Ces actions se feront en partenariat avec les communes, l'Espace Nature Régional et le P.E.T.R
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

ENJEUX

Réduire la dépendance à la voiture individuelle et au pétrole pour nos déplacements de personnes et de marchandises

FICHES ACTIONS

Développer un nouveau modèle de déplacement des personnes, moins dépendant à la voiture individuelle

Permettre l'émergence de nouvelles formes de transport pour les marchandises, plus respectueuse de l'environnement

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

Développer un nouveau modèle de déplacement des personnes, moins dépendant à la voiture individuelle	
Action	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied, vélo)
Mesures	Définition d'un plan vélo sur le Cambrésis
Pilote de la mesure	Département, CA2C, Pays du Cis
Objectifs	<p>Etablir un réseau efficace, cohérent, attractif, qui s'appuie, de manière prioritaire sur l'exploitation et l'équipement d'infrastructures existantes. Développer des services complémentaires permettant d'accompagner les changements d'usages.</p> <p>Définir les axes de communication permettant de valoriser les actions menées et d'accélérer les changements de comportements. Mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissement sur 10 ans.</p> <p>Disposer de la vision d'un futur maillage pour faire du mode cyclable une alternative crédible à l'automobile pour les déplacements domicile-travail et des déplacements à visée touristique. Proposer une offre cyclable localement, participer au projet vélo et territoire (vélo2) proposé par l'ADEME et dont le Pays est territoire sélectionné, décliner le schéma départemental.</p>
Description	<p>Depuis 2020, le Pays du Cambrésis porte une étude pour la définition d'un plan vélo sur l'arrondissement. Cette démarche fait écho à celle de la région qui a défini son schéma cyclable départementale.</p> <p>Le territoire est lauréat de l'appel à projet « vélos et territoires » de l'ADEME. Le Cerema accompagne le Pays du Cambrésis sur la question.</p> <p>Ce schéma ambitionne d'être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un document de référence en matière de planification de sa politique cyclable ; à la fois diagnostic, prospectif et véritable outil d'aide à la décision. - Une programmation d'investissements pluriannuels permettant une déclinaison opérationnelle à court terme des ambitions d'aménagements cyclables sur le territoire est prévue, suite au confort par le Département de ce type de démarche, en lien avec sa politique cyclable. En effet, ce projet de programmation d'investissement a été retenu comme lauréat en décembre 2020 de l'appel à projet « mobilités innovantes en milieu rural 2020 » de l'institution départementale ;

Développer un nouveau modèle de déplacement des personnes, moins dépendant à la voiture individuelle	
Action	Encourager la pratique du covoiturage
Mesures	Développer une offre de lieux propices à l'organisation du covoiturage
Pilote de la mesure	Département du Nord
Objectifs	
Description	<p>La mobilité, tant par la route, que par les transports en commun ou les modes doux (piétons, cyclistes) est devenue une priorité pour chacun. Elle concerne tous les aspects de la vie quotidienne (travail, éducation, approvisionnement, loisirs, tourisme, etc) et permet ainsi l'accès à l'éducation, à l'insertion sociale, le développement économique, tout en visant la préservation de l'environnement. Le rapprochement de la politique des infrastructures et de la politique de transport au travers la mobilité permet d'envisager le développement de ces politiques sous un angle unique, en intégrant l'ensemble de la chaîne de déplacement. Le covoiturage figure dans les schémas mobilité du département du nord et du Pas de Calais, avec une vision cohérente et partagée des enjeux de cette pratique en plein essor. Actuellement, 17 aires de covoiturage ont été réalisées ou sont en cours de travaux, ce qui correspond à 730 places dédiées à la pratique du covoiturage. Des premiers comptages montrent déjà des taux d'occupation supérieurs à 50%. C'est dans le cadre de la convention 59/62 que les deux Départements ont décidé de poursuivre leurs actions et d'engager conjointement l'élaboration d'un schéma Interdépartemental de Covoiturage, pour structurer la démarche.</p>
Partenaires	EPCI, communes
Lien avec autres démarches	Unité territoriale
Budget prévisionnel	700K€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'aires de covoiturage

<p>- Une stratégie transversale permettant à la gouvernance du Pays du Cambrésis de prioriser les projets à réaliser et l'émergence d'un « écosystème vélos » pour les acteurs du territoire</p> <p>Un cadre stratégique développant le mode de déplacement cyclable est primordial pour le territoire afin de répondre aux problématiques de mobilité mais aussi d'environnement et de santé.</p> <p>L'agglomération à missionné le Pays du Cambrésis afin de réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur le territoire. Les orientations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -définir les liaisons à développer dans le cadre du Schéma Vélo : le schéma directeur cyclable devra identifier un maillage global, favorisant : <ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements internes aux pôles urbains, - Les déplacements entre les pôles urbains, - Le développement des axes cyclo touristiques - Au sein de certaines communes rurales. <p>Définir les aménagements cyclables à réaliser et leur priorisation : Le Schéma Directeur Cyclable définira les aménagements à réaliser, leur chiffrage et une priorisation des itinéraires. Différents types d'aménagements cyclables sont à envisager selon l'intensité du trafic routier et le volume du cycliste attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des aménagements en site propre (piste cyclable, voie verte) sur les axes fréquentés ; - Des pistes cyclables bilatérales ou bandes cyclables en milieu urbain ; - Des voies partagées sur des routes à faible trafic (petite route de campagne, rues résidentielles...) <p>Proposer un jalonnement adapté des itinéraires et les services complémentaires à la pratique</p> <p>Le schéma définira en parallèle le jalonnement indispensable à la visibilité du réseau et proposera les services à développer en parallèle pour développer la pratique : services de location, communication...</p> <p>Concrètement, la mise en place de ce schéma directeur va se dérouler en 3 phases majeures :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1)Elaboration d'un état des lieux en tenant compte des différentes pratiques cyclables en milieu urbain et rural, en tenant compte des aménagements existants et futurs et en identifiant les pôles à desservir 2) réalisation de la stratégie pré-opérationnelle (maillage hiérarchisé du réseau, intégrer le vélo dans une vision globale des déplacements) 3)définition d'un plan d'action et une programmation pluriannuelle et d'une politique d'accompagnement des projets <p>Le département vient de lancer un projet de développement des pistes cyclables dans lequel le PETR s'est engagé. Divers</p>	
---	--

<p>parcours ont été ciblés et plus particulièrement celui qui gravite autour du site OWEN à ORS</p>	<p>Partenaires</p>
<p>Pays, Département, Région, ADEME, CREM, ADAV</p>	<p>Lien avec autres démarches</p>
<p>Chargé.e de mission « mobilités », techniciens Pays/EPCI</p>	<p>Budget prévisionnel</p>
<p>Budget du Pays du Cambrésis/ 50K€/Montant des travaux et des subventions mobilisables à estimer dans le cadre de l'étude plan vélo</p>	<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>
<p>Mise en place d'une programmation pluriannuelle, nombre d'aménagements réalisés/état d'avancement du projet, Km d'aménagements cyclables réalisés, pourcentage du réseau équipé, montant de travaux réalisés, taux de report modal</p>	

Développer un nouveau modèle de déplacement des personnes, moins dépendant à la voiture individuelle	
Action	Développer l'hydrogène + biogaz pour les V lourds
Mesures	????????????????? rien sur bennes dechets
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Développer un nouveau modèle de déplacement des personnes, moins dépendant à la voiture individuelle	
Action	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	Animer le covoiturage solidaire à destination des séniors à l'échelle des communes qui se portent volontaires
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Permettre l'émergence de nouvelles formes de transport pour les marchandises, plus respectueuses de l'environnement	
Action	Report modal : développer le fluvial pour le fret
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Permettre l'émergence de nouvelles formes de transport pour les marchandises, plus respectueuses de l'environnement	
Action	Développer des solutions non-fossiles pour le fret
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

ENJEUX

Réaliser la transition énergétique du territoire

FICHES ACTIONS

Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique

Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique	Engager un vaste programme de rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique
Action	
Mesures	Programme « Habiter mieux » et programme local de l'habitat Financement dans le cadre de ce programme de subventions pour le nouveau logement
Pilote de la mesure	CA2C et Pays du Cis
Objectifs	Aider à l'amélioration de l'habitat par le financement d'une partie des travaux en direction des revenus les plus faibles
Description	Le Pays du Cis a répondu en décembre 2020, en lien avec ses EPCI membres, à l'appel à projet porté par la Région sur la mise en place d'un Guichet Unique de L'Habitat articulant les dispositifs existants et en cours de développement sur le Cambrésis (PIG, Fonds Air, Régie Pass'Rénovation, ARREL, Ma PrimeRénov...) l'objectif de ce dispositif est de donner de la visibilité aux aides existantes ayant une réelle plus-value en termes d'efficacité énergétique, et de promouvoir les bouquets de travaux. Il s'agit ainsi d'élargir les missions d'information de l'Espace Info Energie vers une démarche proactive d'animation – identification des ménages en précarité énergétique, et de massifier les travaux de rénovation. Pour que le GUH soit efficace localement, une réelle implication du chargé de mission habitat sera essentielle, en collaboration avec le chargé de mission du Pays. Qui plus est, la thématique est en constante évolution régionale (passeport énergétique du logement – PEL, Service réglementaire, avec des dispositifs nationaux (plan de relance), d'accompagnement à la rénovation énergétique – SARE) etc. en constante création/modification/adaptation. Il est donc nécessaire qu'une veille soit faite sur ces mécanismes, et que les travaux portés par le Pays du Cambrésis soient effectués en concertation complète pour une réelle adaptation aux problématiques locales.
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

Action	Renforcer les compétences des professionnels du bâtiment
Mesures	Permettre aux professionnels du bâtiment d'acquiescer la norme QUALIBAT
Pilote de la mesure	Cambrésis emploi, Pays du Cambrésis
Objectifs	Obtenir la norme QUALIBAT
Description	Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la rénovation énergétique en leurs permettant de se former afin d'obtenir un label
Partenaires	Professionnels du bâtiment, Cambrésis emploi, pays
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	A déterminer
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Développer les énergies renouvelables sur le territoire	
Action	Développer les réseaux de chaleur et de froid sur le territoire
Mesures	Etude d'opportunité de mise en place de réseau de chaleur (RDC) à Caudry
Pilote de la mesure	CA2C, Ville de Caudry
Objectifs	Développer la biomasse, développer la production d'ENR pour alimenter un secteur de Caudry
Description	
Partenaires	ISA, Chambre d'agriculture, Pays du Cis, Région, ADEME...
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	20000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduire GES (Teg CO2/an) production en autoconsommation (Mwh/an), réduction des consommations d'énergie (Mwh/an), surface concernée par une rénovation (m2), surface concernée par un aménagement (ha), emplois créés/maintenus

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

Développer les énergies renouvelables sur le territoire	
Action	Proposer un plan méthanisation à l'échelle du territoire
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Développer les énergies renouvelables sur le territoire	
Action	Développer et soutenir les projets ENR avec un ancrage territorial : participation au capital
Mesures	Soutenir les projets ENR des communes en leur reversant une partie des taxes
Pilote de la mesure	CA2C et communes
Objectifs	Développer un maximum de projet ENR avec un souci d'équilibre du territoire.
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Développer les énergies renouvelables sur le territoire	
Action	Récupération d'énergie fatale
Mesures	Récupération de la chaleur du crématorium afin de chauffer les locaux
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Réduire la consommation énergétique liée au chauffage du crématorium.
Description	
Partenaires	CA2C, et le concessionnaire du four
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	520 000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

ENJEUX

L'exemplarité des collectivités du territoire

FICHES ACTIONS

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Rendre la collecte des déchets plus respectueuses de l'environnement et répondre aux défis de demain
Mesures	Mise en place en partenariat avec le SIAVED d'ambassadeurs du tri
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Améliorer la qualité du tri de nos usagers à des fins de meilleur recyclage
Description	La CA2C a effectué un transfert de la compétence tri au SIAVED depuis plusieurs années. Dès 2017, le SIAVED a initié une démarche de réflexion territoriale sur l'évolution du traitement des intercommunalités qui composent un territoire cohérent de 500 000 habitants (CAYM, CCPS, CA2C, CCCO, CAPH) ont lancé en 2020 une procédure de recrutement d'un prestataire pour un marché public global de performance (MPGP) de conception réalisation exploitation maintenance (CREM) d'un centre de tri de 35 000 tonnes situé à Douchy les Mines. Cette procédure a abouti fin 2020 sur le choix d'un candidat
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Réduire la quantité de déchets à traiter
Mesures	Voir l'éventualité dans le projet de réseau de chaleur d'utiliser les déchets des différents partenaires des espaces verts
Pilote de la mesure	CA2C et SIAVED
Objectifs	Réduire la quantité de déchets verts déposés en déchetteries en les utilisant dans le réseau de chaleur
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Engager un vaste programme de rénovation du patrimoine communautaire + Valoriser les gisements ENR du patrimoine
Mesures	Amélioration thermique et énergétique du siège communautaire
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Réduire la consommation/factures d'énergie, développer la production d'ENR et l'autoconsommation, améliorer le confort des usagers
Description	Depuis plusieurs années, la CA2C s'est impliquée dans un programme ambitieux de transition écologique, appuyé sur plusieurs axes : <ul style="list-style-type: none"> o Rationaliser le développement éolien sur le territoire, en collaboration avec les communes o Financer la transition énergétique et écologique, en réinvestissant les recettes générées par les projets éoliens dans des actions en faveur d'autres énergies renouvelables, de rénovation de l'habitat et en partageant une partie des recettes fiscales en direction des communes. L'analyse thermographique. Audit thermique et énergétique. Rénovation de certains postes. Installation de panneaux photovoltaïques font aussi partie des actions mises en place.
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction des GES (T _{eq} CO ₂), réduction des consommations/factures d'énergie (Mwh/an), surface des capteurs (m ²), production (kwh), part d'autonomie (%)

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Engager un vaste programme de rénovation du patrimoine communautaire + Valoriser les gisements ENR du patrimoine
Mesures	Implanter des capteurs solaires thermiques sur le complexe aquatique DUO Le Cateau
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Développer la production d'ENR et l'autoconsommation, réduire la facture d'énergie
Description	L'installation de production solaire vis à couvrir les besoins de l'eau des bassins et une partie des besoins pour l'eau chaude sanitaire des douches. Actuellement, le chauffage des bassins est réalisé de manière instantanée via 2 échangeurs à plaques, 1 par bassin, reliés à la chaudière gaz (chaudière 2* 800kW). A fin de couvrir une partie des besoins, la surface préconisée est de 160m ² de capteurs soit environ 40% de la surface de bassin à chauffer, le système assurera le maintien en température des bassins ainsi que le préchauffage de l'eau chaude sanitaire pour les douches. L'installation sera constituée de capteurs solaires situés en toiture, d'un ballon solaire d'une capacité totale de 8 000 litres, de modules de charge et de décharge solaires ; et de la chaudière actuelle au gaz naturel pour l'énergie d'appoint. Energie solaire produite/économisée par an (MWh) : 79.2
Partenaires	CD2E, Pays du Cambrésis, ADEME, Région
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	136 000€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface des capteurs (m ²), production (kwh), part d'autonomie (%)

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Stratégie Energie et Déchetterie
Mesures	Remplacement du four du crématorium par un modèle bien moins énergivore PCAET du SIAVED
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Réduire au niveau du crématorium la production de GES
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Exigence énergétique pour les projets neufs de construction
Mesures	Aider financièrement les promoteurs immobiliers par une aide à la construction en direction de logements moins énergivores (Plan Local de l'Habitat)
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Augmenter le nombre de logements confortables et moins énergivores sur le territoire
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Suivi des projets et management interne
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	L'environnement par les marchés publics, un outil sous exploité
Mesures	
Pilote de la mesure	CA2C et communes
Objectifs	
Description	L'objectif de cette action est de mettre en place de nouvelles procédures opérationnelles et peu contraignantes tout en garantissant des achats plus développement durable d'un point de vue environnemental et social
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Réduire l'impact GES et énergétique des déplacements professionnels
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	
Action	Réduire l'impact GES des déplacements Domicile-Travail
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

ENJEUX

Gouvernance et pilotage

FICHES ACTIONS

Impulser la conduite du changement sur le territoire

Impulser la conduite du changement sur le territoire	
Action	Outils facilitateurs : financement du PCAET et de ses actions
Mesures	Convention ACTEE 2
Pilote de la mesure	PAYS
Objectifs	Cf. objectifs convention
Description	<p>Le programme CEE ACTEE2, référencé PROINNO-52, est porté par la FNCCR.</p> <p>Le programme ACTEE 1 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaire.</p> <p>ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner de réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipement de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressource adapté aux territoires à destination des élus et des agents territoriaux.</p> <p>Le programme permettra ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en place d'outils innovants, notamment d'identification des communes pour porter l'investissement dans leur patrimoine communal, en lien avec les enjeux de rénovation énergétique à destination de l'ensemble des collectivités, lauréates ou non des AMI ;- Une série d'actions pour accompagner les projets d'efficacité énergétique, notamment en substitution de chaudières fioul à destination des collectivités lauréates des AMI ;- La création d'une cellule d'appui ouverte à toutes les collectivités dans une logique de « hotline » avec en complément la mise à disposition d'outils d'aide à la décision, de communication à destination des élus ;- Pour une part prépondérante, le financement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics pour les collectivités sélectionnées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt et des sous-programmes spécifiques ;- De renforcer le réseau des économistes de flux et des conseillers en financement initié par le Programme ACTEE 1, toujours en coordination et en complémentarité avec le réseau des conseillers en énergie

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

	<p>partagé (CEP) mis en œuvre d'une surveillance renforcée.</p> <p>Le volume de certificats d'économie d'énergie délivré dans le cadre du Programme ACTEE 2 n'excède pas 20 TWh Cumac pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2023, ce qui correspond à un budget de 100M€.</p> <p>Dans la même logique qu'ACTEE 1, ACTEE 2 poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique ; . Encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités ; . Inciter les collectivités à déployer des stratégies d'actions sur le long terme pour rénover les patrimoines ; . Développer le réseau des économies de flux. <p>Suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des bâtiments municipaux « SEQUOIA » lancé le 30 juin 2020, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement de PETR Pays du Cambrésis, CA2C</p> <p>Conformément à cet appel à manifester d'intérêt, l'objectif premier est d'apporter un financement sur le coût organisationnel liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée</p>
Partenaires	Communes, EPCI
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	700k€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Impulser la conduite du changement sur le territoire	
Action	Outils facilitateurs : pilotage de la démarche
Mesures	Présentation du PCAET et de ses actions en conseil communautaire
Pilote de la mesure	CA2C
Objectifs	Mobiliser un maximum de nos communes vers ces actions
Description	
Partenaires	CA2C, communes
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

Impulser la conduite du changement sur le territoire	
Action	Outils facilitateurs : démocratie participative en faveur du CC
Mesures	
Pilote de la mesure	
Objectifs	
Description	
Partenaires	
Lien avec autres démarches	
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Impulser la conduite du changement sur le territoire	
Action	Favoriser la diffusion des bonnes pratiques pour les services publics du territoire
Mesures	Animation, sensibilisation, formation des acteurs du territoire à l'intégration et la gestion des eaux pluviales
Pilote de la mesure	Pays, EPCI
Objectifs	
Description	
Partenaires	Adopta, ADEME, Région, Agence de l'eau
Lien avec autres démarches	Chargé de mission Pays + ADOPTA
Budget prévisionnel	30K€
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_135-DE

Impulser la conduite du changement sur le territoire	
Action	Mener un vaste programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement
Mesures	Développer l'opération plantons le décor
Pilote de la mesure	Pays
Objectifs	Planter des essences locales adaptées, préserver les paysages de la région, maintenir la production locale, aménager durablement les espaces, favoriser la biodiversité
Description	Préserver l'originalité des paysages du Nord Pas de Calais en choisissant de planter « régional » voilà notre pari collectif depuis plus de 25 ans 24 territoires, couvrant une partie de la région hauts de France sont partenaires de cette opération initiée par Espace naturels régionaux, chaque année l'équivalent de plus de 30KM de haie et 25 ha de vergers sont plantés par les habitants, collectivités, entreprises, agriculteurs de la région permettant à chacun de commander des plants d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières adaptés à son territoire.
Partenaires	Habitants, écoles, communes, entreprises, associations
Lien avec autres démarches	PCAET, COT TRI, TVB, atbroclimat
Budget prévisionnel	Budget pays/collectivité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	